



Familles sans domicile, enfants sans chez soi

Par Emilie Sanchez

L'instabilité du climat économique a un impact direct sur l'augmentation de la précarité : l'écart entre les riches et les pauvres se creuse et le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté augmente. Or, des études montrent que la pauvreté est une atteinte importante au bon développement des enfants qui en sont d'ailleurs les premières victimes¹. En Belgique, en 2011, 15% de la population est considérée en risque de pauvreté². Il s'agit notamment des personnes vivant dans un ménage dont le revenu total disponible est inférieur à 2.101 euros par mois (pour un ménage composé de deux adultes et deux enfants) et inférieur à 1.000 euros par mois pour une personne isolée³. 18,5% des enfants (âgés de 0 à 18 ans) appartiennent à un ménage en risque de pauvreté et ce chiffre monte jusqu'à 22% pour les enfants de 0 à 2 ans ; près d'un enfant sur cinq. Mais la problématique de la pauvreté est vaste, ses formes sont variées et ses conséquences multiples. Nous avons alors choisi d'aborder une des conséquences « extrême » mais bien réelle de cette pauvreté grandissante : celle de la perte du domicile ou la situation des enfants qui se retrouvent sans abri⁴.

¹ Voir le « Rapport relatif aux incidences et aux conséquences de la pauvreté sur les enfants, les jeunes et leurs familles » sur le site du Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant :

http://www.dgde.cfwb.be/fileadmin/sites/dgde/upload/dgde_super_editor/dgde_editor/documents/Rapports/rapport_pauvrete_12_.pdf

² Le « risque de pauvreté » est un indicateur européen de la pauvreté formé par la combinaison de trois indicateurs : 1° la pauvreté monétaire ou la pauvreté sur base du revenu (dont le critère de mesure est le seuil de 60% du revenu net médian), 2° la privation matérielle grave et 3° la faible intensité de travail des ménages. Les personnes confrontées à au moins un de ces trois risques sont considérées comme à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale <http://www.luttepauvrete.be>

rapport pauvreté sur <http://www.observatbru.be/documents/home.xml?lang=fr>

La dénomination taux de « risque de pauvreté » est préférée à celle de taux de pauvreté pour montrer la nature conventionnelle du seuil retenu et le fait qu'un revenu inférieur à ce seuil n'est une condition ni nécessaire, ni suffisante pour être en situation de pauvreté (source: Gauthier H.; Guio A.-C. et Jean S., Un regard de part et d'autre de l'Atlantique à l'aide des indicateurs sociale définis au niveau Européen, dans Laffut M. et Roy M.-R., Pauvreté et exclusion sociale. Bruxelles: De Boeck & Larcier, 2007, p. 91).

³ http://statbel.fgov.be/fr/modules/pressrelease/statistiques/marche_du_travail_et_conditions_de_vie/la_pauvrete_et_l_exclusion_sociale_en_belgique.jsp

⁴ Cette question a d'ailleurs fait l'objet d'une rencontre européenne à Bruxelles sous l'intitulé : *Lutter contre la pauvreté infantile grâce à des mesures qui favorisent la participation socio-culturelle des clients des Centres Publics d'Action Sociale*. <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1023&langId=en>

Enfant sans domicile, retour sur une définition

La notion de sans-abri regroupe à la fois plusieurs conceptions pour désigner des personnes aux trajectoires de vie différentes et vivant elles-mêmes des situations diversifiées. Dans la législation belge les personnes sans-abri sont définies comme « *toute personne qui ne dispose pas de son logement, qui n'est pas en mesure de l'obtenir par ses propres moyens et qui n'a dès lors pas de lieu de résidence, ou qui réside temporairement dans une maison d'accueil en attendant qu'un logement soit mis à sa disposition* ». Dans cet article nous portons notre attention sur les enfants (et leurs familles) sans abri, qui se sont tournés vers des structures d'hébergement⁵.

Les maisons d'accueil, un mode d'intervention

Il existe plusieurs niveaux d'action au sein du secteur du sans-abrisme. Nous nous concentrons ici sur les maisons d'accueil. Il s'agit d'un lieu d'hébergement payant⁶ (voir détails en annexes) s'adressant à un public d'adultes en difficulté accompagnés ou non d'enfants selon des modalités qui varient d'une structure à l'autre. Les hébergements sont de type communautaire avec espaces collectifs ou semi-collectifs.

Les modalités d'accueil varient en fonction du projet pédagogique mis en place par l'association (accueil sur base d'entretiens, spontanément,...) mais il semble qu'une priorité soit accordée aux personnes en règle de papiers. Un délai de séjour de maximum 3 mois semble généralement fixé (avec possibilité de prolongation selon les circonstances). Aujourd'hui il existe 77 maisons d'accueil agréées réparties à Bruxelles et en Région wallonne ; elles proposent un total de 915 places à Bruxelles et 1726 places en Région wallonne.

Les services spécialisés pour les femmes avec enfants se sont multipliés dès les années 80 mais ces dernières années, c'est le travail d'accompagnement réalisé avec les familles et l'attention accordée à l'enfant qui ont évolué. Les études s'accordent à dire que les femmes et les enfants représentent une part de plus en plus importante des personnes hébergées.

⁵Etant donné la vulnérabilité des personnes qui se retrouvent sans domicile, la question du danger pour les enfants peut se poser. Jean-Louis, de la Strada, nous explique qu'un enfant peut se trouver « uniquement » sans domicile, mais cette situation peut également engendrer un certain danger pour sa santé, de la malnutrition, une déscolarisation, de la maltraitance, etc. En fonction de la situation, la réponse n'est pas la même et les secteurs concernés sont différents : services liés à l'aide à la jeunesse (SAJ et SPJ) pour les cas d'enfants en danger ; maisons d'accueil et autres types d'hébergements pour personnes sans abri pour les cas d'enfants faisant « uniquement » face à la pauvreté et à la perte d'un logement. Mais une collaboration soutenue existe, notamment entre les maisons d'accueil et le SAJ : soit la maison d'accueil signale au SAJ une famille dont la situation lui semble préoccupante ; soit la famille est orientée elle-même par le SAJ vers une maison d'accueil. Le recours au SAJ ne peut se faire sans l'accord des personnes intéressées, c'est donc une relation non contrainte. L'intervention du SPJ (service de deuxième ligne) a davantage lieu lorsque la crise est là, lorsque la mise en danger est avérée (et peut alors renvoyer à l'éloignement des enfants).

⁶Il s'agit d'ailleurs d'un sujet sensible discuté par les équipes du secteur qui ne sont pas toujours d'accord.

Les femmes concernées sont souvent plus jeunes que les hommes et majoritairement issues de l'immigration⁷. Elles sont fréquemment victimes de violences conjugales ou familiales (raison pour laquelle elles quittent leur domicile) et ont souvent au moins un enfant mineur (ou sont enceintes). Face à la montée de ce phénomène, 39% des maisons d'accueil⁸ s'adressent exclusivement aux femmes accompagnées ou non d'enfants et 40% à un public mixte. Mais de nombreuses maisons d'accueil fixent un âge maximum pour les garçons accompagnant leur mère (12 ans) à cause de la cohabitation avec des jeunes filles, qui peut être difficile. De la même manière, la présence des pères – lorsque ces derniers accompagnent mère et enfant(s) – peut parfois poser problème dans une structure mixte composée majoritairement de femmes seules avec enfants.

Quel accompagnement pour les enfants dans les maisons d'accueil ?

Il y a toujours eu des enfants sans domicile, puisque leurs parents le sont, mais ce qui change depuis ces dix dernières années, c'est le renforcement de la réflexion autour de l'accompagnement de ces familles. La situation précaire des enfants nécessite une réponse et des soins adaptés, mais sans les séparer des parents et en veillant au contraire au maintien voire au renforcement du lien parent-enfant. Deux objectifs sont donc prioritaires : accompagner l'adulte dans son rôle parental et accompagner l'enfant dans ses problématiques singulières pour que la famille puisse un jour (re)vivre de façon autonome. Voici quelques unes des missions que l'on peut observer de manière assez transversale⁹ dans les maisons d'accueil¹⁰ :

- soutenir la famille via l'accompagnement à la parentalité

Les parents qui se retrouvent en maison d'accueil ont souvent des difficultés à exercer leur rôle¹¹. Les maisons d'accueil mettent alors en place différents types d'accompagnement pour soutenir l'adulte dans sa fonction parentale. Cet accompagnement s'effectue de manière individuelle et spécifique aux besoins de la famille, mais aussi collectivement (lors d'ateliers à thèmes). Il s'agit de développer les compétences ou les pratiques parentales chez le parent, telles que celles du soin porté à l'enfant (la santé, l'hygiène, les rythmes de sommeil, les prises de repas), celles de l'éducation de l'enfant (développement éducatif, cognitif ou social,

⁷« À Bruxelles, les femmes enceintes qui se retrouvent à la rue ont souvent été victimes d'un mariage qui tourne mal ou de violences intrafamiliales. Ou alors il s'agit de femmes sans-papiers ou avec des statuts administratifs très précaires. Les maisons d'accueil reçoivent notamment de plus en plus de demandes d'admission de la part de femmes arrivées récemment d'Afrique du Nord ou d'Afrique subsaharienne pour des raisons économiques, de regroupement familial ou liées à des situations de guerre », Enceintes et sans toit.

⁸A Bruxelles et en Région Wallonne.

⁹Rappelons qu'il existe une grande diversité dans les modes de fonctionnement des maisons d'accueil, qui dépend aussi bien des modes d'hébergement que du projet pédagogique, de la procédure d'accueil, de la durée du séjour, etc.

¹⁰Constat sur base de nos rencontres avec des maisons d'accueil et de l'analyse proposée dans *Des familles sans chez soi : quel accompagnement des enfants et des parents en maisons d'accueil ?*

¹¹Les parents précarisés ne doivent pas être considérés comme moins compétents que les autres, c'est surtout qu'ils manquent de moyens et se retrouvent sous stress.

stimulation des apprentissages par le jeu, activités de loisirs). Mais il s'agit aussi d'encourager la relation et la communication parent-enfant, d'appuyer les interactions de type affectif, émotionnel entre la mère et l'enfant. On veille également à renforcer l'estime de soi du parent à travers une mise en paroles du vécu, etc.

- favoriser le bien-être de l'enfant

L'objectif premier est ici de stabiliser l'enfant, de le sécuriser. Les démarches dans cette voie s'effectuent directement à son arrivée. L'enfant a besoin d'être rassuré : on va le familiariser avec son nouvel environnement, lui expliquer le fonctionnement, les règles du lieu, lui montrer qu'il a sa place dans la maison d'accueil, lui expliquer également les raisons de sa venue dans l'établissement, répondre à ses questions, le mettre en confiance. De la même manière, les professionnels viseront à préparer le départ de la maison d'accueil par une mise en paroles, en incitant l'enfant à verbaliser ce qu'il ressent, ce qu'il vit. Durant tout le séjour de l'enfant, les professionnels veilleront à lui donner des repères pour la stabilité, à l'aider à exprimer ses émotions (en paroles ou en gestes dans des moments expressément dédiés à cela), à lui proposer des activités (ateliers, animations, activités créatives, sports, sorties, etc.).

- activer le réseau social primaire de la famille

Parallèlement à l'attention apportée à l'enfant et au rôle de parent, les maisons d'accueil tentent de renforcer les liens familiaux, amicaux et sociaux. Elles montrent aux usagers que ces liens peuvent constituer un appui en cas de difficultés, un soutien pour la réinsertion de la famille.

- prendre en compte la place du père

« Seules (je dirais) 11% des familles en maison d'accueil pour adultes avec enfants sont des couples avec enfants et 3% des pères avec enfants »¹². Dans les maisons qui accueillent des enfants, certaines permettent des rencontres avec le père (tant que la mère donne son accord), d'autres, qui interdisent la présence des hommes, abordent le père dans les discussions avec les enfants (on parle de père symbolique).

Conclusion

2850 enfants (31% des personnes hébergées) sont hébergés en maison d'accueil chaque année en Wallonie et à Bruxelles. Problèmes de logement, précarité socio-économique, trajectoires de vie complexes, violences conjugales ou intrafamiliales, problèmes de santé sont quelques unes des difficultés auxquelles sont confrontées les familles, monoparentales dans la majorité des cas, qui font appel aux maisons d'accueil.

¹²Des familles sans chez soi, p 48.

Le logement est un élément essentiel dans la définition du sans-abrisme, mais force est de constater qu'il n'est pas la seule réponse à offrir pour vaincre le phénomène. C'est pourquoi les maisons d'accueil tentent d'offrir un cadre propice au développement d'initiatives pour soutenir les parents, le rôle parental et les enfants dans une dynamique de réinsertion.

Emilie Sanchez

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Bibliographie

- Alter Echo, *Enceintes et sans toit*, Action Sociale, n° 289, 2010.
- *Des familles sans chez soi : quel accompagnement des enfants et des parents en maison d'accueil ?* Etat des lieux – Regards croisés – Analyse. Recherche action réalisée par l'association des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (A.M.A.), 2012.
- Homeless in Europe, *Changing Faces : Homelessness Among Children, Families and Young People*, 2010.
- Dans le vif du sujet; *Rapport relatif aux incidences et aux conséquences de la pauvreté sur les enfants, les jeunes et leurs familles*, 2009.

Sites internet

- La Strada (Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans abri) : <http://www.lstb.be>
- La FEANTSA (Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri) : <http://www.feantsa.org/code/en/hp.asp>
- L'A.M.A. (Association des maisons d'accueil) : <http://www.ama.be/ama/>

Annexes

- **Participation aux frais et prix de journée d'hébergement en maison d'accueil :**

Participation aux frais (PAF) dans les maisons d'accueil Contribution financière des hébergés dans les frais d'hébergement/par jour (2012)		
COCOF	COCOM	Région Wallonne
Gîte + couvert : Adulte = max 22,45 € Enfant = max 13,47 € Revenu = max 2/3 Gîte : Adulte = max 12,91 € Enfant = max 7,86 € Revenu = max 1/3 « Argent de poche » : Adulte = min 3,37 € Enfant = min 1,68 €	Payant	Gîte + couvert : Min 11,95 € Revenu = max 2/3 Gîte : Min 7,17 € Revenu = max 4/10 <u>Rem :</u> la réglementation prévoit un prix identique pour adulte ou enfant mais la maison d'accueil peut décider de faire un prix différent.

Source : Des familles sans chez soi : quel accompagnement des enfants et des parents en maisons d'accueil ?

▪ **Types d'accueil à Bruxelles Capitale et lieux de référence :**

Le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé définit quatre types de services : les maisons d'accueil, les maisons de vie communautaire, les abris de nuit et les maisons d'hébergement de type familial. Voici les types d'hébergements pour personnes sans abri que l'on trouve à Bruxelles :

L'Accueil de crise pour sans-abri

Aide sociale urgente 24/24 aux personnes en situation de crise psychosociale via un hébergement immédiat, inconditionnel et à court terme ou une orientation vers d'autres structures. à L'Ilot – Le 160 (Chaussée de Charleroi, 160 à 1060 Bruxelles)

L'Accueil de nuit pour sans-abri

Hébergement de nuit inconditionnel, gratuit et anonyme, avec un accompagnement psychosocial à la demande à Le Samusocial (Rue du Petit Rempart, 5 à 1000 Bruxelles)

L'Habitat accompagné

Accompagnement au logement et accompagnement psychosocial à domicile pour une durée indéterminée à Fami-Home (Quai du Hainaut, 29 bte 7 à 1080 Bruxelles)

L'Habitats communautaires

Lieux de vie combinant des espaces privatifs et collectifs dont la gestion et les coûts incombent aux habitants à Fami-Home

Le logement de transit

Accompagnement au logement et accompagnement psychosocial de personnes sans-abri pour une durée limitée dans un logement de l'organisation accompagnante à Source (Rue de la Senne, 78 à 1000 Bruxelles)

Les maisons d'accueil (qui sont de trois types)

- *Maisons d'accueil pour femmes avec ou sans enfants* : Accueil et hébergement communautaires et accompagnement psychosocial individuel de femmes seules, enceintes et/ou avec enfants, via un tarif journalier fixe. à Chèvrefeuille (Rue Lesbroussart, 104 à 1050 Bruxelles) ou Talita (Cité du Sureau, 3 à 1000 Bruxelles)

- *Maisons d'accueil pour hommes seuls* : Accueil et hébergement communautaires et accompagnement psychosocial individuel d'hommes seuls, via un tarif journalier fixe. à L'Ilot – Le 38 (Rue Locquenghien, 38 à 1000 Bruxelles)

- *Maisons d'accueil pour tous* : Accueil et hébergement communautaires et accompagnement psychosocial individuel de couples, familles et adultes seuls ou avec enfants, via un tarif journalier fixe. à Source (Rue de la Senne, 78 à 1000 Bruxelles)